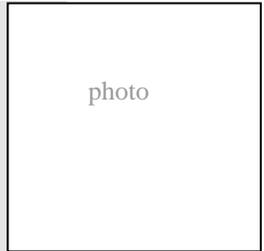




Institut national du patrimoine
Département des restaurateurs
124, rue Henri Barbusse
93300 Aubervilliers
Tél : 01 49 46 57 00 - Fax : 01 49 46 57 95
Internet : www.inp.fr



N° de dossier :

DIPLOME DE RESTAURATEUR du PATRIMOINE de l'Inp

Admission directe en 2^{ème}, en 3^{ème} ou en 4^{ème} année

Session 2019

M^{me} M

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom :

Date, ville et département de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tél. domicile ou professionnel :

Courriel (obligatoire) :

Téléphone portable :

Nom et téléphone d'une personne pouvant prendre un message :

Demande d'aménagement d'épreuves :

oui

non

Règlement des droits d'inscription

par chèque bancaire ou postal

par virement international

boursier

Spécialité choisie :

Mobilier

Photographie

Sculpture

Déclaration sur l'honneur :

J'atteste que tous les renseignements donnés dans le présent dossier sont sincères et exacts et reconnais avoir été averti(e) que toute fausse déclaration entraînerait la perte du bénéfice de l'admission directe en 2^{ème}, en 3^{ème} ou en 4^{ème} année au département des restaurateurs, en cas de succès.

Fait à _____ le _____

Signature du candidat

Partie réservée à l'administration

Dossier reçu le :

Complet

Incomplet

Retenu

Refusé

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 s'appliquent aux informations transmises dans le dossier d'inscription. Conformément à la loi et au RGPD, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant (rgpd@inp.fr ou Institut national du patrimoine, 2 rue Vivienne, 75002 Paris).

Formation(s) universitaire(s) ou équivalente(s), expérience(s) professionnelle(s), stage(s), autre(s) : joindre tous documents à l'appui de vos déclarations (contenus des enseignements, relevés de notes, diplômes, attestations d'emploi, de stages, etc.)

Précisez vos acquis en matière de conservation-restauration du patrimoine, au plan de la théorie et de la pratique :

Indiquez (par année)

- le nom des établissements de formation (ou de stage) ;
- les enseignements théoriques et pratiques suivis ainsi que le volume horaire de ceux-ci ;
- les modalités d'évaluation, les résultats et diplômes obtenus ;
- pour les stages, indiquez les lieux, les modalités, les acquis.

1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} année

4^{ème} année

5^{ème} année

Autres informations

Dépôt du dossier d'inscription : du 3 décembre 2018 au 22 février 2019

Les inscriptions hors délais ne seront pas prises en compte.

Les choix effectués dans le dossier d'inscription ne sont pas modifiables.

Le dossier d'inscription peut être déposé au bureau du concours avant le 22 février 2019 à 17 heures ou envoyé par courrier au plus tard à cette date (le cachet de la poste faisant foi) exclusivement à l'adresse ci-dessous :

Institut national du patrimoine
Concours restaurateur
2 rue Vivienne
75002 Paris

Pièces à joindre au dossier d'inscription

- la fiche d'inscription dûment remplie et signée précisant notamment la spécialité dans laquelle le candidat/la candidate présente sa candidature pour l'admission directe en 2^{ème}, en 3^{ème} ou en 4^{ème} année du diplôme de restaurateur du patrimoine, le résumé de ses acquis en conservation-restauration lors de sa formation universitaire ou équivalente et, le cas échéant, ses expériences professionnelles ;
- une lettre présentant son projet professionnel et les motivations qui le/la conduisent à présenter sa candidature ;
- un curriculum vitae détaillé faisant apparaître ses expériences et cursus théoriques suivis dans le domaine de la conservation-restauration ;
- une photocopie du diplôme de niveau licence (ou équivalent) ou de tout autre diplôme requérant une licence au préalable ;
- une photocopie des attestations d'emploi, de stages, relevés de notes, etc.
- une photocopie (intégrale) d'une pièce d'identité en cours de validité et comportant une photographie (carte nationale d'identité, passeport) ;
- une photographie avec le nom du candidat/de la candidate inscrit au dos ;
- deux enveloppes timbrées avec l'adresse du candidat/de la candidate ;
- un chèque de 48€ libellé au nom de Madame l'agent comptable de l'Institut national du patrimoine en règlement du droit d'inscription. Les candidats boursiers sur présentation nominative d'une bourse pour l'année en cours sont exonérés des droits d'inscription.

Les candidats en situation de handicap, qui font une demande expresse d'aménagement d'épreuves, doivent obligatoirement joindre au dossier un certificat médical établi par un médecin agréé de l'administration (liste disponible en préfecture) précisant les conditions d'aménagement des épreuves que nécessite ce handicap.